



Lundi 20 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécurité routière : bilan de l'année 2013

Dans les Hauts-de-Seine, le bilan de la sécurité routière pour 2013 se caractérise par une baisse significative du nombre de tués (23 décès en 2013 contre 30 en 2012) et du nombre de blessés hospitalisés (-19,5% soit un total de 235 personnes).

On constate une hausse contenue des accidents corporels (+3% soit 2 637 accidents) et du nombre de blessés (+2,9% soit 2942 blessés).

Les piétons et les conducteurs de deux-roues motorisés sont toujours les plus victimes de l'insécurité routière, à l'instar des précédentes années : ils représentent 82,61% des victimes (à hauteur de 39,13% et 43,48% pour chacune des catégories).

Les piétons victimes sont des personnes âgées de + 60 ans ainsi que des mineurs : 3 jeunes piétons victimes d'accidents mortels de 9, 12 et 16 ans sont à déplorer, respectivement sur les communes à forte densité de Nanterre, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie.

Les conducteurs de deux-roues motorisés victimes appartiennent à la tranche d'âge des 25-60 ans.

Malgré une baisse des contrôles d'alcoolémie par les services de police (-20,8%), on relève une augmentation des dépistages positifs (8,89% en 2013 contre 7,72% en 2012).

Le Document Général d'Orientation 2013-2017 (DGO) élaboré en concertation avec le Conseil Général et l'association des maires des Hauts-de-Seine a pris soin d'inclure ces caractéristiques de l'insécurité routière dans les Hauts de Seine.

Trois catégories d'usagers particulièrement vulnérables ont été identifiés : les piétons (et plus particulièrement les jeunes et les personnes âgés), les cyclistes et les utilisateurs de deux-roues motorisés.

Le PDASR 2014 (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) permettra de retenir et de financer des actions de prévention liées aux déplacements et aux activités professionnelles, en raison des nombreux sites économiques et des entreprises installées dans le département (déplacements professionnels...) et les usagers vulnérables.

En 2013, 19% des crédits du PDASR avaient été consacrés à des actions de prévention destinées aux jeunes, menées pour la plupart par les collectivités territoriales en partenariat avec l'Education nationale et des officiers de prévention de la police nationale intervenant dans les écoles, collèges et lycées (permis piétons...).

Contact : service départemental de la communication interministérielle
01.40.97.22.60 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr